

# Le conseil école- collège

**Un cadre** : la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013



**Un changement notoire**  
: le cycle des consolidations CM1-CM2-6e

***"Il est institué, dans chaque secteur de recrutement d'un collège, un conseil école- collège. En cohérence avec le projet éducatif territorial, celui-ci propose au conseil d'administration du collège et aux conseils des écoles de ce secteur des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1. Parmi ces propositions, des échanges de pratiques et d'enseignants entre les établissements peuvent être expérimentés sur la base du volontariat, dans le respect du statut de l'enseignant. La composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège sont fixées par décret." (art 37)***

# Le conseil école- collège

## Les principes

### ❖ Composition

**Parité de la représentation**

**Présidé conjointement  
par le principal et l'IEN**

**Collège:  
Membres désignés par  
le principal du collège  
sur proposition du  
conseil pédagogique du  
collège**

**Ecoles:  
Des membres du conseil des  
maîtres de chacune des écoles  
du secteur de recrutement du  
collège**

*Sources:* <http://eduscol.education.fr/cid57365/le-conseil-ecole-college.html>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027756802&dateTexte=&categorieLien=id>

# Le conseil école- collège

## Les échéances



❖ **Au moins deux réunions par an**

❖ **Définit un programme d'action dans le secteur de recrutement**

*Le conseil école- collège a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre les premier et second degrés. La mise en place du conseil école- collège s'effectue progressivement au cours de l'année scolaire 2013-2014 afin que son premier programme d'actions soit adopté et mis en oeuvre à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.*



**Respecter une logique de continuité**



**Attention particulière aux enfants fragiles**



**Partir de l'existant (contacts, échanges, actions conjointes...)**

# Le conseil école- collège

## Les choix du secteur Molsheim

❖ **Un conseil unique pour les deux secteurs de recrutement**

### ❖ **Composition**

**Collèges:**  
PP de 6<sup>e</sup>, infirmière,  
documentaliste et CPE



**Écoles:**  
PE de cours moyen  
de chaque école

❖ **Quatre problématiques  
retenues**



bilinguisme et exigences



Outils de suivi



Construire l'autonomie et l'initiative



Elaborer des parcours artistiques et culturels,  
littéraires et scientifiques

